

La Lettre Aux Élu(e)s

Une ingénierie foncière,
au service des territoires ruraux

Protégeons les chemins ruraux !

Les chemins ruraux façonnent notre paysage de campagne, apportent une diversité d'habitats et une biodiversité remarquable. Ils font partie de notre patrimoine, permettent aux citoyens de se déplacer et ont une histoire.

Constat est fait que pas moins de 200 000 kilomètres de chemins ruraux ont été supprimés ces 60 dernières années ; disparition due au défaut d'entretien, de l'érosion naturelle, de l'annexion par des riverains...

La loi 3DS du 21 février 2022 lutte contre ce phénomène et permet, désormais, aux collectivités de procéder à leur recensement (décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 et arrêté du 16 février 2023), de suspendre le délai de prescription acquisitive et ainsi d'éviter leur aliénation.

Depuis le début des années 2000, le Service Etudes & Développement de la Safer du Centre accompagne les collectivités dans cette démarche. Une centaine de communes ainsi que des EPCI nous ont fait confiance pour réaliser cet inventaire des chemins ruraux.

Grâce à l'inventaire et la cartographie (plans grand format et websig) des chemins ruraux réalisés par la SAFER, les communes disposent des informations sur : l'occupation juridique en analysant les archives municipales, l'occupation du sol, les anomalies rencontrées sur le terrain (chemins déplacés ou occupés, problème d'entretiens, obstacles, ...). Cette étude permet aux collectivités de définir une stratégie pour préserver et valoriser ce patrimoine.

La démarche de la commune de Montlouis-sur-Loire (37)

La commune de Montlouis-sur-Loire a missionné la SAFER du Centre, pour réaliser une étude foncière afin d'avoir une connaissance approfondie de son réseau de chemins ruraux, pour disposer d'une cartographie de ce dernier, à jour, et d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement de leur territoire.

Témoignage

Monsieur Vincent Morette, Maire de la commune de Montlouis-sur-Loire (37)

La commune de Montlouis-sur-Loire située à une douzaine de kilomètres de Tours, souhaite conserver et développer son activité agricole péri-urbaine et viticole tout en permettant aux montlouisiens et montlouisiennes et aux touristes de profiter du territoire, lieu de détente et de découverte.

« Dans ce but, nous avons souhaité avoir une connaissance approfondie du réseau de nos chemins ruraux afin de mener une réflexion sur leur vocation et leur utilisation. Nous avons fait appel à la SAFER du Centre, que nous avons déjà sollicitée sur d'autres projets, pour que cette dernière puisse dresser un diagnostic précis de ce réseau.

A la fin de l'étude, nous disposons d'une cartographie à jour, des caractéristiques et d'une liste exhaustive des chemins ruraux. Cet outil mis à notre disposition, nous permet, dorénavant d'avoir une connaissance parfaite du réseau et de pouvoir prendre les décisions opportunes pour l'aménagement de notre territoire.

Ce diagnostic a, également, permis de repreciser les chemins inscrits au Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnée »

A l'issue de la restitution de cette étude, par la SAFER, un groupe de travail composé d'élus, d'agents et d'agriculteurs a priorisé certains chemins à maintenir en état afin de faciliter les déplacements intra-communaux et de valoriser les voies touristiques.



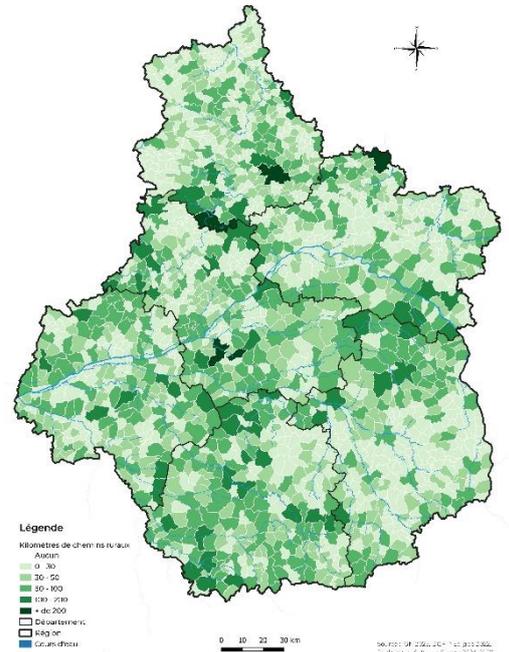
Zoom sur nos actions à vos côtés...

- 18 : Cartographie des chemins ruraux : commune de Plaimpied-Givaudins
- 28 : Cartographie des chemins ruraux et du foncier communal : commune de Vald'Yerre
- 36 : Inventaire des chemins ruraux et des haies : commune de Montierchaume
- 37 : Cartographie des chemins ruraux : commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil,
- 41 : Étude des chemins ruraux et inventaire du patrimoine foncier communal : commune de Valloire-sur-Cisse
- 45 : Cartographie des chemins ruraux : commune de le Malesherbois

Hors Région Centre Val-de-Loire :

- Étude des chemins ruraux : Commune de Annay-la-Côté (89),

Les chemins ruraux en Région Centre Val de Loire



Nos points actu...

La Safer du Centre partenaire des collectivités

Après les salons des Maires de l'ensemble des départements de la région centre Val de Loire, la SAFER du Centre, était présente au salon des maires, porte de Versailles le mercredi 22 novembre 2023. Une conférence organisée par la FNSAFER sur le thème de :

« Comment agir pour protéger notre patrimoine agricole et rural ? »

a permis à la commune de Chécy et la SAFER du centre de témoigner sur la mise en œuvre de la **Zone Agricole Protégée (ZAP)**, outil permettant de protéger les terres agricoles sur le long terme.



Juridique : la Zone Agricole Protégée (ZAP)

La Zone Agricole Protégée (ZAP) est un outil de protection du foncier créé par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Il s'agit d'une **servitude d'utilité publique** qui permet de **protéger durablement la vocation agricole** de certains espaces et de les soustraire à la pression foncière (urbanisation, mitage) en raison :

- soit de la qualité de leur production,
- soit de leur qualité agronomique,
- soit de leur situation géographique

La ZAP est mise en place à **l'initiative d'une commune ou d'un EPCI** ayant la compétence en matière de planification territoriale.

Le dossier de ZAP est composé d'un **rapport de présentation** et de **plans localisant le périmètre de la ZAP à la parcelle**. Les espaces agricoles (principalement en zone A et N des documents d'urbanisme), et dans une certaine mesure, des secteurs boisés de faible étendue, peuvent être classés dans le périmètre de la ZAP.

La ZAP est approuvée par le préfet du Département après enquête publique.